



# SPSTI : L'USINE À RISQUES OU LA SANTÉ AU TRAVAIL ?

(Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises)

## SPSTI : service pour une santé au travail inexistante ?

La loi de 2021 a rebaptisé les SSTI en SPSTI. Mais malgré le mot « *prévention* », **le cœur du métier s'en éloigne chaque jour davantage**. Normes, certifications imposées, outils numériques non concertés: les équipes travaillent sous pression et sous objectifs. Conséquence : les visites en entreprise et les RDV médicaux deviennent standardisés et trop rapides pour comprendre l'impact du travail réel sur la santé physique et mentale des salarié·es.

### SOUS-EFFECTIFS MASSIFS

**Moins de 4 000 médecins pour 19 millions de salarié·es suivi·es.** Tous les métiers sont en tension : infirmier·es, assistant·es médicaux, IPRP, ergonomes, 200 psychologues seulement !

### LA PRÉVENTION RECULE

Conformités aux normes de certification au lieu du terrain, protocoles au lieu d'analyses, reporting au lieu d'écoute. Les SPSTI eux-mêmes deviennent sources de mal-être.

### DIGITALISATION FORCÉE

Téléconsultations, plateformes de RDV et d'action en milieu de travail (AMT), DMST... qui masquent la pénurie, fragilisent la confidentialité du dossier médical et fragmentent les équipes.

### GOVERNANCE PATRONALE

Indépendance limitée, décisions verrouillées, prévention fragilisée.

### INVISIBILISATION DES RISQUES & SUR-RESPONSABILISATION DES SALARIÉ·ES SUIVI·ES.

La santé au travail se réduit à des conseils individuels ; les inaptitudes sans obligation de reclassement augmentent chaque année et le lien santé travail s'efface devant des exigences de santé publique.

## LES PROPOSITIONS CGT

### 1 REDONNER DU SENS

- Suppression de la SPEC 2217
- Accès libre au médecin du travail
- Nombre de visites et AMT non soumis à des quotas

### 2 RENFORCER LES MOYENS

- Recrutements massifs
- Priorisation de l'utilisation des fonds propres pour le personnel et non pour les sièges ou l'immobilier
- Salaires indexés sur la responsabilité liée à une qualification acquise

### 3 GARANTIR L'INDÉPENDANCE

- Statut protégé pour tous les professionnels de santé au travail : médecins, infirmier·ères, IPRP, ergonomes, psychologues, conseiller·es en prévention des risques (CPRP)
- Outils garantissant le secret médical
- Coordination pluridisciplinaire par le médecin du travail et non par des plateformes digitales

### 4 REPENSER LA GOUVERNANCE

- Fin de la présidence patronale obligatoire par une gouvernance paritaire réelle
- Interopérabilité sous pilotage paritaire national
- Participation syndicale aux évaluations

### 5 FORMER & RECONNAÎTRE

- Formations diplômantes en santé travail
- Droits renforcés au DPC

# CGT SPSTI

UNE REPRÉSENTATIVITÉ NATIONALE RENFORCÉE

9%

en 2018

→ +16%

en 2026

Une augmentation qui permet de peser réellement dans les négociations. Nous combattons pour gagner des augmentations générales de salaire (à l'inverse des primes d'objectifs individuels), la prise en charge de formations qualifiantes, des conditions de travail dignes et l'arrêt des glissements de tâches.

## NOS REVENDICATIONS

- Des embauches à la hauteur des besoins réels de prévention.
- Abandon de la logique de certification à tout prix.
- Une formation qualifiante et diplômante pour tous les métiers.
- Des augmentations de salaire dignes des responsabilités liées à une qualification.
- Du temps pour la coopération pluridisciplinaire.
- Du temps pour les administrateurs en CA et CC.
- L'indépendance garantie pour tous les professionnels de santé au travail (préventeurs, IST, psychologues) en lien direct avec les entreprises.

## REJOIGNEZ LA CGT SPSTI POUR :

- ✓ ***Ne plus subir isolé·e les réformes à marche forcée.***
- ✓ ***Défendre collectivement la qualité du travail bien fait et la prévention primaire.***
- ✓ ***Construire un travail interdisciplinaire où la prévention protège réellement la santé et la dignité des travailleur·euses, et la santé des salarié·es en SPSTI.***

## ENSEMBLE, AGISSONS

POUR UNE SANTÉ AU TRAVAIL ÉMANCIPATRICE,  
HUMAINE ET INDÉPENDANTE !

***Pour la CGT, la santé au travail ne peut pas être réduite à une addition d'actions individuelles, ni détournée au profit d'une gestion de main-d'œuvre à bas coût. L'innovation, y compris technologique, n'a de sens que si elle sert la prévention primaire et la qualité du travail réel.***

